

Prangins, le 20 janvier 2012

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 13 décembre 2011**

Sous la présidence de M. Claude Perret, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation des procès-verbaux des séances des 2 et 3 novembre 2011
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 6/11**
Demande d'autorisation d'inscrire au budget de fonctionnement, pendant 5 ans, le montant de Fr. 100'000.-- au maximum par année, destiné à des subventions relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables + Réponse à la motion de M. M. Augsburger «*Octroi d'une subvention pour l'isolation de biens immobiliers sis sur le territoire communal*».
- 7) **Préavis no 10/11**
Budget communal 2012
- 8) Réponse de la Municipalité à la motion de M. P. Dorenbos sur l'acquisition d'un radar
- 9) Réponse de la Municipalité au postulat de M. P. Dorenbos sur la réalisation d'un giratoire au carrefour de la route de l'Etraz et celle de Bénex-Dessus.
- 10) Annonce des préavis à venir
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes, le public et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 49 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, étant ici précisé que pour le comptage des voix celle du Président n'est pas prise en compte. Les délibérations se feront donc sur la base de 48 voix.

Membres excusés : Mme Y. Dubosson et MM. R. Cochet, D. Dubus, C. Favre et G. Muller.

Membre absent : M. P. Hanhart.

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Sans remarque, l'ordre du jour est adopté par 47 oui et 1 abstention.

3/ Approbation des procès-verbaux des séances des 2 et 3 novembre 2011

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il s'agit en fait d'un seul procès-verbal qui sera voté en une fois sur son entier. De même, les conseillers ne recevront qu'un jeton de présence pour cette séance et non deux.

- Le Municipal M. C. Perret informe que son prénom s'orthographie «**Cyrille**» et non «Cyril» comme indiqué dans le texte. D'autre part, il remercie la secrétaire du Conseil pour le travail effectué dans la correction du Règlement du personnel communal. Sans autre remarque, les procès-verbaux des séances des 2 et 3 novembre 2011 sont acceptés par 44 oui et 4 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ 2^{èmes} tours des élections fédérales et pour le remplacement du Conseiller d'Etat M. J.-Cl. Mermoud : En l'espace de trois mois, le Bureau électoral a été sollicité à quatre reprises puisqu'il se retrouvera dimanche prochain pour le deuxième tour du Conseil d'Etat vaudois. Le PRESIDENT ne donnera pas ici les résultats détaillés qui sont affichés au pilier public et annoncés dans la presse.

Les communications du Bureau étant terminées on passe au point suivant.

5/ Communications de la Municipalité

- Le SYNDIC confirme que la Municipalité a plusieurs communications et passe la parole à Mme D.-E. Christin.

- Mme D.-E. CHRISTIN a une communication :

A/ Energie Climat : Mme D.-E. CHRISTIN informe l'Assemblée qu'une des mesures qui est dans le chapitre 5 «Organisation, processus et ressources» du rapport-préavis 83/11 sur le programme de politique énergétique et climatique durable pour la période 2011-2015, a été mise sur pied ce mois de décembre par la Municipalité. Cette mesure consiste à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de la Commune à la problématique Energie-Climat de façon à, avec le temps, mettre sur pied un processus et une façon de se comporter en tant qu'usagers des bâtiments communaux ce qui permettra d'économiser l'énergie, le chauffage, l'eau, etc.

Mme D.-E. Christin ayant terminé ses communications, la parole est donnée à Mme M. BAUD.

-Mme M. BAUD a deux communications :

A/ Auberge communale : Les dernières finitions et retouches devraient se faire d'ici la fin de l'année 2011. Il y aura encore une enseigne et une boîte aux lettres à poser derrière l'Auberge pour signaler l'entrée de l'hôtel. L'aubergiste bénéficie de son outil de travail depuis la réouverture de l'Auberge au mois d'août, il ne restait plus que des petits travaux de finition.

B/ Commission d'urbanisme : Cette commission a été quelque peu remaniée pour cette nouvelle législature. Un groupe de conseillers font partie de cette commission et la Municipalité a décidé de leur adjoindre un groupe de professionnels qui pourra être consulté de cas en cas si nécessaire. Les conseillers faisant partie de cette commission d'urbanisme sont MM. P. Hanhart (président), R. Pasche, M. Augsburger, O. Binz et G. Mauroux et Mme M. van Leckwyck.

Mme M. Baud ayant terminé ses communications, la parole est donnée à Mme V. Seematter.

-Mme V. SEEMATTER a plusieurs communications :

A/ Le Noël des Aînés a eu lieu le jeudi 8 décembre. Ce sont 112 personnes qui ont été accueillies aux Morettes par la Municipalité. Les aînés ont dégusté un bon repas suivi d'un spectacle humoristique.

B/ La commission culturelle de Prangins peut dévoiler son programme pour les six premiers mois de l'année 2012.

Le 21 janvier : Jazz

Le 17 mars : Emil, en français

Le 18 mars : Emil, en suisse allemand

Le 5 mai : Meurtre et Mystère

En juin : Fête de la Musique

C/ Réforme policière : La nouvelle réforme policière rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Pour Prangins, le poste de police reste tel qu'il est aujourd'hui et ce jusqu'à fin 2012. Ce qui change pour la population c'est que dès le 1^{er} janvier tous les cas de violence domestique, y compris menaces et harcèlements, pourront être enregistrés à Prangins. Ainsi que toutes les plaintes pénales, soit vols par effraction notamment.

D/ Téléthon 2011 : Merci à l'OPEP pour son engagement lors du Téléthon du 3 décembre qui s'est déroulé devant la maison de commune. Grâce au dévouement et à leurs bricelets confectionnés par ces messieurs, l'OPEP a pu verser la somme de Fr. 2'700.-.

E/ VeloPass : Pendant la période de juin à octobre, il y a eu 800 manipulations. Les trajets les plus utilisés sont Prangins – Gare de Nyon et retour. Ainsi que Prangins – débarcadère de Nyon et retour. C'est un réseau qui se porte bien par rapport à d'autres réseaux.

Mme V. Seematter ayant terminé ses communications, la parole est donnée à M. C. Perret.

- M. C. PERRET a trois communications :

A/ La déchetterie intercommunale qui réunissait sur le papier les Communes de Prangins, Duillier et Vich ne comptera plus que deux communes puisque Vich s'est retirée du projet. Les deux communes restantes, Prangins et Duillier, ont la volonté politique de créer cette déchetterie intercommunale qui est une priorité pour Prangins puisque l'actuelle déchetterie est désuète. La Municipalité continue les travaux avec la commune de Duillier et avec le Canton pour savoir si une déchetterie pour deux communes reste une déchetterie intercommunale. La réponse viendra dans

quelques semaines. M. C. Perret déplore la décision de la Commune de Vich.

B/ Le Tribunal fédéral a décidé dans un arrêté du 4 juillet que les taxes poubelles forfaitaires n'étaient plus légales. La Municipalité devra donc revoir son règlement sur la gestion des déchets, notamment pour les particuliers, et un préavis sera présenté aux conseillers au mois d'octobre prochain. Sur le Canton de Vaud, plus de 250 communes sont concernées par cet arrêté, telles que Nyon, Duillier et Gland notamment. La Municipalité va faire un travail de prospection avec ces communes pour avoir un règlement solide et éviter ainsi un certain «tourisme» des déchets que certaines communes connaissent déjà. Pour exemple, les sacs poubelles déposés à la route de l'Etraz par des habitants de Vich, ce qui est paradoxal pour une commune qui ne veut pas faire partie de la déchetterie intercommunale !

C/ Suite au préavis du mois de mars accepté par l'ancien conseil, les travaux de la terrasse de la plage de Promenthoux sont actuellement en cours de finition. Les usagers pourront donc bénéficier d'une belle terrasse et d'une belle plage à sa réouverture l'année prochaine.

M. C. Perret ayant terminé ses communications, la parole est donnée au Syndic.

-Le SYNDIC a quelques communications :

A/ Télé-Dôle : Le 1^{er} décembre a eu lieu l'Assemblée générale de Télé-Dôle qui faisait le bilan de la saison 2010-2011. Le massif de la Dôle a été exploité pendant 39 jours. La moyenne des cinq dernières années était de 73 jours d'exploitation et que le seuil de rentabilité est estimé à 90 jours ! Cela est encore plus catastrophique pour Saint-Cergue : 4 jours d'exploitation alors que la moyenne des dernières années était de 34 jours. Les recettes s'en sont fortement ressenties avec seulement 50% des recettes budgétées réalisées et une diminution des charges de seulement 27% puisque certaines charges sont fixes et non compressibles. Un excédent de charges de Fr. 650'000.- pour l'exercice 2010-2011 a été enregistré. L'Assemblée se souvient que Télé-Dôle avait fait un appel aux communes qui lui a permis de récolter Fr. 458'000.- de dons. Cela permet malgré tout de ne pas mettre la société Télé-Dôle en faillite. Un groupe de travail s'est constitué pour imaginer la suite car Télé-Dôle ne pourra pas faire appel chaque année aux communes. Les conclusions de ce groupe de travail sont les suivantes : Pour rendre l'exploitation de Télé-Dôle pérenne, il faudrait penser à un enneigement artificiel voire même une exploitation en été avec un projet de restaurant au sommet. Pour l'instant, ces deux options ont été abandonnées et le Comité a proposé à l'Assemblée générale d'accepter d'autres options notamment d'aménager les pistes de telle sorte qu'un enneigement moindre suffirait pour skier. Actuellement, il faut 60 cm de neige pour skier contre 20 cm avec un aménagement adéquat. Cela devrait se faire pour la saison prochaine ainsi qu'un réaménagement du parking et l'installation d'un bâtiment d'accueil sur ce parking. Cela a un coût : Fr. 6'000'000.-, financement demandé au Conseil Régional pour la période 2012-2014. Le Conseil Régional n'ayant pas de financement propre, cela reviendra un jour ou l'autre sur la table des communes.

B/ Novartis : La Municipalité suit l'affaire de près. Elle a pu rencontrer à plusieurs reprises la Direction locale du site ainsi que la Direction suisse de Novartis. Elle a également rencontré

un groupe d'experts constitué de trente personnes issues de l'entreprise, représentantes du personnel, du syndic et de la Direction de Novartis Prangins. La Municipalité a également rencontré à deux reprises le Conseiller d'Etat M. Philippe Leuba et le SYNDIC a eu l'opportunité de discuter de ce dossier avec le Conseiller fédéral M. Johann Schneider-Ammann lors de sa visite à l'Agroscope en novembre dernier. Le groupe d'experts va rendre un rapport proposant un nombre de solutions qui sera transmis à la Direction générale de Novartis. Certaines solutions ont été transmises à la Municipalité mais restent pour l'instant confidentielles. Il s'agit surtout de montrer à la Direction de Novartis que le site de Prangins pourrait être encore plus profitable qu'il ne l'est déjà, et encore plus compétitif que le site en Allemagne où serait délocalisée la production. La position de la Municipalité est de favoriser, dans le cadre de sa compétence, toutes les solutions qui auraient pour résultat le maintien du site sur la Commune.

C/ Programme de législature 2011-2016 : Comme promis, le SYNDIC fait distribuer aux conseillers le programme de législature. Il commente ce document et fournit quelques informations supplémentaires aux conseillers.

Les communications de la Municipalité étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Préavis 6/11

Demande d'autorisation d'inscrire au budget de fonctionnement, pendant 5 ans, le montant de Fr. 100'000.-- au maximum par année, destiné à des subventions relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables + Réponse à la motion de M. M. Augsburger «*Octroi d'une subvention pour l'isolation de biens immobiliers sis sur le territoire communal*».

Le PRESIDENT appelle M. G. Mosset, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

- M. G. MOSSET corrige au bas de la première page de son rapport, il faut lire «Le préavis 83/11 accepté en mai 2011 ... ». M. G. MOSSET précise que lors de ce préavis il a été voté la politique énergétique. Le préavis de ce soir vote sur le montant octroyé à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

- M. J. AUBERSON a lu dans la presse que lors de la première lecture du budget du Canton des demandes ont été refusées telles que les aides pour les copropriétaires qui investissent dans les énergies renouvelables pour la conservation de la nature.

- M. G. MOSSET n'a pas lu cet article mais la commission s'est basée sur les données du Canton. Ce dernier donne un certain montant qui correspond à ce lui indiqué dans le préavis.

- Mme D.-E. CHRISTIN n'a pas d'information sur le fait que le Canton aurait changé ses subventions. Le Canton subventionne toute une série de mesures et, de façon à simplifier la procédure, la Municipalité s'est calquée sur les mesures subventionnées par le Canton.

- M. J. AUBERSON demande s'il y aura des communications faites à la population pour qu'elle sache que ces subventions existent ? D'autre part, en faisant un rapide calcul, seuls huit projets pour être subventionnés par année ?

- Mme D.-E. CHRISTIN confirme que la Municipalité fera des communications dès début 2012 à la population au moyen de flyers. De même, sur le site internet de la Commune sera ajouté un

registre «Energie Environnement» avec toutes les informations nécessaires et les formulaires à remplir. Référence sera aussi faite au site internet du Canton, le SEVEN. Au sujet du nombre de projets par année, cela dépend du montant précis qui sera demandé comme subvention. Selon les statistiques cantonales, les subventions demandées le sont pour des petits montants. Par exemple, pour le solaire thermique, le montant demandé par dossier tourne autour de Fr. 2'500.-. Pour les rénovations Minergie, env. Fr. 6'000.-. Ce seront donc certainement plus de dix projets par an qui pourront être subventionnés.

- Mme H. FUCHS aimerait savoir combien de demandes de subventions émanent de pranginois ?

- Mme D.-E. CHRISTIN se base sur les données du SEVEN pour répondre. En 2009-2010, le SEVEN a reçu 33 dossiers pranginois. Ces 33 dossiers s'élevaient à un montant total de Fr. 148'900.-.

- M. P. SANDOZ demande si lors d'une année ce montant de Fr. 100'000.- n'est pas entièrement utilisé, le solde sera-t-il reporté sur la deuxième année ?

- M. G. MOSSET rappelle que ce montant est porté au budget. Il s'agit donc d'une somme pour une année, le reliquat n'est pas reporté sur l'année d'après.

- M. G. MAUROUX demande si la Commune en tant que propriétaire de bâtiments peut bénéficier de ces subventions ?

- Mme D.-E. CHRISTIN rappelle que le programme politique Energie-Climat prévoit des mesures pour l'assainissement des bâtiments communaux qui font l'objet de préavis à part. Il est donc bien évident que la Commune ne va pas se subventionner elle-même. Ces subventions sont prévues pour des projets privés.

- M. M. VON BÜREN constate qu'il n'est pas fait mention de panneaux photovoltaïques. Ils ne sont pas subventionnés ?

- Mme D.-E. CHRISTIN répond que non.

Sans autre remarque, la discussion est close. Le président de la commission lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis 6/11 est accepté
par 43 oui, 3 non et 2 abstentions**

7/ Préavis no 10/11
Budget communal 2012

Le PRESIDENT appelle M. J. AUBERSON, président de la CF, pour la lecture des conclusions de la commission.

- M. J. AUBERSON a trois remarques en préambule. Premièrement, en page 4 du rapport de la CF, soit point D), il faut lire « CHF 25'500.- » et non CHF 23'000.-. Deuxièmement, toujours même endroit sous amendement, il y a un zéro de trop dans le chiffre entre parenthèse. Enfin, par rapport au préavis lui-même, les tableaux présentés à la fin ne se votent pas. M. J. AUBERSON trouve qu'au point de vue de la forme, ces tableaux devraient se trouver après les conclusions du préavis et non avant, source de confusion sur le fait s'ils doivent être votés ou non.

- Le SYNDIC présente tout d'abord à l'ensemble des conseillers M. David Saugy, boursier communal, présent dans le public. Le SYNDIC donne aussi quelques explications à l'Assemblée sur le travail accompli pour l'établissement de ce document et lui montre au rétroprojecteur quelques tableaux sur les lignes directrices du budget.

La discussion est ouverte.

concerne les Fr. 200'000.- éventuellement investis. Il y a quelques années un préavis avait été voté pour le Nant-de-Leyaz financé pour les $\frac{3}{4}$ par une subvention de la Confédération. A cette époque, peu de monde s'était insurgé sur ce montant dépensé. Pour ces Fr. 200'000.- prévus dans le plan d'investissement, M. J. AUBERSON ne sait pas si des subventions sont prévues pour cette deuxième étape.

- Mme D.-E. CHRISTIN confirme les propos de M. J. Auberson quant à la répartition des Fr. 28'000.-. Cela concerne également d'autres études environnementales ainsi que l'enrochement qui faisait toujours partie du montant d'étude. Mais de façon à donner plus de lisibilité, la Municipalité a regroupé l'ensemble des études liées à l'environnement et la gestion de la nature sur ce pôle environnemental. Quant au cheminement de la Barcarolle, il se trouve dans le budget sous le poste « parcs, promenades, etc.».

- M. R. HAAS voit qu'il est prévu plusieurs études ou participation à des études. Qui dirige ces études et comment se fait la répartition ?

- Mme D.-E. CHRISTIN. Si l'on prend comme exemple le poste «participation étude assainissement sites pollués (stand de tir)», il s'agit d'une étude faite de concert avec la Commune de Duillier pour évaluer quelle entreprise serait mandatée et se mettre d'accord sur la répartition des coûts par rapport à la population. Ainsi le coût total est moindre que si chaque commune faisait son étude de son côté. Pour l'étude sur l'assainissement du bruit routier, celle-ci est facilité par le Conseil régional qui organise l'étude. Cela veut dire que s'il est possible de faire des études en se regroupant avec une autre commune cela permet des économies.

- M. P. DORENBOS trouve que l'on part un peu dans tous les sens avec ces frais d'honoraires et frais d'expertise. Voici son amendement : «Le compte 140.3185 est budgété à Fr. 78'000.- afin d'y inclure, entre autre, une étude pour la renaturation du Nant-de-Leyaz pour Fr. 28'000.-. On voit également sur ce thème que Fr. 200'000.- sont mis dans le plan d'investissement. La remise à nue qui a été réalisée en contrebas du Château est très bucolique et a pu être réalisée à un coût limité. Aussi, je propose qu'on en reste là. L'argent du contribuable peut certainement être utilisé pour d'autres projets. C'est dans ce but que je propose l'amendement suivant : **«Le compte 140.3185 est réduit à Fr. 50'000.-»**.

M. P. DORENBOS rappelle qu'il s'agit plus d'un vote politique que d'un vote formel sur les Fr. 28'000.-. Soit il est suivi et cela indiquera à la Municipalité la prise de position du Conseil sur ce genre de dépenses, soit il n'est pas suivi et cela permettra à la Municipalité de continuer sa politique d'enrochement, de petites fleurs, etc.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

-Mme D.-E. CHRISTIN rappelle que ce montant de Fr. 28'000.- n'est pas uniquement pour l'étude de la remise à ciel ouvert du Nant-de-Leyaz mais de la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent jusqu'à la route cantonale. Il concerne aussi des études d'impact environnemental mais la Municipalité ne connaît pas encore ce que seront toutes ces études, il s'agit donc d'un montant alloué. Pour exemple, la Municipalité doit mener une étude d'impact environnemental sur la déchetterie actuelle car il y a une zone avec une flore à protéger. Pour les enrochements, il

s'agit purement de la gestion de nature qui doit être faite de temps en temps et non pour étudier une remise à ciel ouvert

- M. J. AUBERSON demande à Mme D.-E. Christin quel montant est prévu pour le Nant-de-Leyaz dans ces Fr. 28'000.-, ce qui permettrait peut-être à M. P. Dorenbos de revoir son jugement et de n'amender que le montant du Nant-de-Leyaz.

- Mme D.-E. CHRISTIN estime ce montant à Fr. 10'000.-.

- M. G. MAUROUX demande si la Commune bénéficiera encore d'une subvention de la Confédération ?

- Mme D.-E. CHRISTIN rappelle que la subvention obtenue à l'époque était dans le cadre de la biodiversité.

L'amendement «Le compte 140.3185 est réduit à Fr. 50'000.-».

est refusé par 25 non, 9 oui et 14 abstentions.

2. FINANCES

Compte 220.3210 - Intérêts des dettes à court terme

Amendement No 3 de la CG (diminution)

- M. J. AUBERSON. Lorsque la Commune était moins florissante, elle avait une ligne de crédit auprès de la BCV. Avec les années, la situation communale s'est bien améliorée et elle dispose maintenant de réserves substantielles. La CG a donc estimé qu'il n'était pas nécessaire que ce poste soit augmenté à Fr. 20'000.-. La Municipalité accepte cet amendement et fera avec.

L'amendement No 3 (diminution) :

Compte no 220.3210 10'000.- CHF (en lieu et place de CHF 30'000.-)

est accepté par 44 oui, 1 non et 3 abstentions

Compte 220.3223 - Intérêts des emprunts à moyen et long terme

- M. R. HAAS voit dans ce poste Fr. 600'000.-. N'aurait-il pas pu être évalué de manière plus précise en introduisant des réflexions sur l'évolution du capital ?

- Le SYNDIC répond qu'il a été calculé les intérêts tels qu'ils existeront en 2012. Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts en 2012.

- M. G. SUTER a une question générale sur le point 2. M. G. SUTER se pose des questions sur les intentions de la Municipalité car dans le préavis il n'est pas beaucoup fait mention de la dette. Il est fait mention dans les objectifs de législature de stabiliser la dette. Une dette peut être stabilisée, augmentée ou diminuée. L'augmenter peut être une bonne chose, la diminuer pas forcément. Quelles sont les réelles intentions de la Municipalité au sujet de la dette ?

- M. J. AUBERSON aimerait répondre. Dans le plan d'investissement, il y a deux objets relativement lourds qui sont la nouvelle école et la rénovation du Collège existant. A la connaissance de la CG, les montants prévus sont de 10-11 millions pour la nouvelle école et environ 4-5 millions pour la rénovation du Collège La Combe. Vu les réserves communales, ces projets pourront être financés partiellement mais pas dans leur totalité. La CG pense qu'à moyen terme la dette de la Commune aura plutôt tendance à remonter.

- Le SYNDIC confirme que le plus longtemps possible la Municipalité tient à financer ses différents projets avec de l'autofinancement et les réserves affectées aux différents projets. Il y a environ 9 millions de réserve que la Municipalité pourra utiliser pour les futurs investissements. Le jour où il y aura de très gros investissements, comme mentionné par M. J. Auberson, il faudra envisager soit une augmentation des impôts ou un emprunt, voire les deux. Mais ceci n'est pas encore d'actualité.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Compte 310.4232 - Location des terrains et fermages du patrimoine financier

Question de M. P. Dorenbos : Selon le préavis 37/96, le loyer de la Barcarolle augmente par paliers, p.ex. Fr. 84'000.- après 12 ans, Fr. 96'000.- de la 13^{ème} à la 16^{ème} année. Où en sommes-nous à l'heure actuelle ?

- M. J. AUBERSON répond qu'il est toujours de Fr. 96'000.-. Il augmentera au 1^{er} janvier 2014 à Fr. 104'000.-.

Compte 350.3141 - Entretien des bâtiments

Question de M. P. Dorenbos : La cuisine est presque neuve. Pourquoi remplacer des éléments frigorifiques et pourquoi est-ce à la Commune de les payer ? De même, pourquoi Fr. 8'000.- pour une porte ?

- M. J. AUBERSON répond d'abord au sujet de la porte car la CG s'est également posé la question. Suite à un cambriolage, cette porte a été rafistolée. Il a été décidé qu'elle serait dorénavant en métal et anti-feu, ce qui explique son prix. Quant au remplacement des éléments frigorifiques, il faut savoir qu'en 1990, lors de la construction des Abériaux, il n'y avait qu'une chambre froide pour entreposer les boissons. Lors de la rénovation en 2004, sont venus s'ajouter un congélateur et un réfrigérateur dans la partie cuisine. Ces deux groupes ont été pris sur le groupe frigorifique existant pour une raison économique. Aujourd'hui, ce groupe frigorifique est âgé de 21 ans et n'assume plus ses fonctions. De même, les deux évaporateurs chambre froide et congélateur sont défectueux.

- Mme D.-E. CHRISTIN répond pourquoi ces travaux sont à la charge de la Commune. Il s'agit de renouveler le matériel et ceci est à la charge du propriétaire. Il ne s'agit pas d'un simple entretien.

- M. P. DORENBOS comprend parfaitement le mode de procéder. Par contre, et toujours dans le plan d'investissement, il est prévu Fr. 400'000.- pour la rénovation et l'assainissement de la Buvette des Abériaux. Ces travaux ne pourraient-ils pas être inclus dans le futur préavis qui devra être débattu sur cette Buvette. Car chaque année des montants sont rajoutés à ce poste. Ne pourrait-on pas avoir une fois pour toute un seul préavis ?

- Mme D.-E. CHRISTIN est d'accord sur le fond. Par contre, le préavis ne sera présenté vraisemblablement qu'en mai et les travaux frigorifiques doivent être faits avant car il s'agit d'un mal-fonctionnement important du système. Si la Municipalité attend que le préavis soit voté, cela veut dire que le restaurateur de la Buvette devra utiliser encore une bonne partie de l'été ce système défectueux.

Compte 350.4231 - Loyers des bâtiments du patrimoine financier

- M. E. GETAZ constate qu'en 2012 le produit est le même qu'en 2011. En 2011 l'Auberge était fermée et s'est ré-ouverte en 2012. Est-ce que l'Auberge ne paie pas de loyers ?

- Le SYNDIC confirme que le gérant de l'Auberge a un contrat de bail et un loyer à payer.

- M. J. AUBERSON suppose qu'au moment d'établir le budget 2011, la Municipalité n'a pas pensé que l'Auberge serait fermée si longtemps. M. J. AUBERSON imagine que le loyer de l'Auberge était donc inclus dans le budget.

- Le SYNDIC confirme que c'est ce qui s'est passé. Le loyer a été budgeté mais pas encaissé. Ce poste aurait donc dû être baissé en 2011.

- M. Th. MERMOUD s'étonne sur la globalité des comptes du poste bâtiments. Ils sont tous en déficit, en excédent de charges. Si des conseillers sont propriétaires de bâtiments, accepteraient-ils que leur budget est en déficit ? M. Th. MERMOUD est très étonné de voir ce genre de budget. Pour rebondir sur la question de M. E. Gétaz, qu'est-ce qui est inclus dans ce compte ? Car il est assez faible en somme.

- M. P. DORENBOS répond que normalement dans la présentation des comptes au mois de juin il y a une explication sur chaque bâtiment. Il est vrai qu'un bâtiment comme le Vieux-Pressoir peut difficilement être bénéficiaire. Il est loué 1-2 fois par mois pour un anniversaire mais les coûts d'exploitation sont largement supérieurs aux locations.

- M. J. AUBERSON répond que le bâtiment qui héberge le tea-room et l'épicerie est celui de l'Administration communale qui ne paie pas de loyer. En théorie, si l'Administration communale facturait tous les locaux qu'elle occupe cela équilibrerait le budget, mais elle ne va pas se facturer à elle-même un loyer.

- M. M. AUGSBURGER rappelle qu'il faut faire la différence entre les bâtiments mixtes, qui hébergent des locaux commerciaux et des locaux de l'Administration communale, et les bâtiments tels que les Abériaux avec des locations.

- Mme D.-E. CHRISTIN informe que les bâtiments mixtes sont la Maison de Commune, les Morettes et la Maison Fischer. Il y a donc des loyers encaissés et des locaux utilisés par la Commune. Ensuite il y a les bâtiments scolaires, les bâtiments subventionnés comme Très-le-Châtel, les bâtiments administratifs avec la Voirie et les fontaines. Les autres bâtiments sont sous le poste « bâtiments locatifs » qui comprend par exemple la Buvette des Abériaux, l'Auberge communale, l'Ancienne administration, le Fournil, etc.

- M. D. FRIEDLI rappelle aussi que la Commune fait une sorte de «subvention indirecte» aux commerçants par le biais des loyers. Si la Commune tenait compte du prix réel des locations, il n'y aurait plus d'épicerie, de tea-room ou de boulangerie à Prangins.
Compte 355.3186 - Primes d'assurances de tiers, choses et RC
Amendement No 4 de la CG (diminution)

- M. J. AUBERSON informe que le montant budgété en 2011 était déjà erroné vu les résultats 2010. La CG propose donc de diminuer ce compte à CHF 25'500.- qui correspond à la réalité.

L'amendement No 4 (diminution) :

Compte no 355.3186 CHF 25'500.- (en lieu et place de 48'500.- CHF)

est accepté par 47 oui et 1 abstention

4. TRAVAUX

Compte 420.3185 - Honoraires et frais d'expertises (études diverses)

Question de M. P. Dorenbos : Maintenant que la Commune dispose de son propre architecte, ne serait-il pas possible de lui confier un certain nombre de missions plutôt que de confier de plus en plus de mandats à des architectes externes ?

- M. J. AUBERSON. Déjà lors du budget 2011, la CG avait demandé pourquoi ce montant avait augmenté par rapport à 2010 et comment cela se passait lorsqu'un préavis était présenté. En fait, au moment du préavis, une partie de ces montants ont déjà été dépensés et son réaffectés au préavis mis au vote dans le courant de l'année. Quant à la question d'utiliser notre propre architecte, M. J. AUBERSON imagine que c'est déjà le cas sur certains projets. Pour 2012, il y aura également des frais

d'avocat car le PDCOM récemment présenté à la population fait l'objet d'oppositions. Il y a aussi quelques projets de révision de plans de quartier, comme Bénex Dessus. Ou encore le quartier de l'Auberge où des oppositions ne sont pas encore réglées. Et encore d'autres dossiers comme la RCU, le partage des dicastères, l'aménagement global des différents parkings, etc., dossiers qui nécessitent le travail d'un avocat ou qui sont trop lourds pour notre architecte seul.

-Mme M. BAUD remercie M. J. Auberson pour ses explications. Mme M. BAUD rajoute que par définition le dicastère de l'urbanisme est un dicastère d'études, où les projets sont mis en route, où ils sont consolidés, pour déboucher sur des propositions. Tout cela ne peut pas être fait qu'à l'interne car des dossiers sont très pointus, très formalisés et qui demandent de faire appel à des mandataires extérieurs. Les études sont indispensables.

Compte 410.3013 – Salaires des apprentis

Compte 410.3030 – Assurances sociales, AVS/AI/APG/AC, part employeur

-M. G. MAUROUX se demande pourquoi ces comptes sont à zéro. La Commune n'a plus d'apprentis ?

-M. J. AUBERSON répond qu'il n'y a pas d'apprenti au Service technique.

Compte 420.3003 – Jetons de présence des autorités et commissions (salubrité-urban.)

-M. M. DECURNEX demande à quoi correspond ce poste.

-Mme M. BAUD répond que ce sont les membres de la commission d'urbanisme ou celle de la salubrité qui sont concernés par ce compte. Ils sont amenés plusieurs fois par année à siéger pour des plans de quartier ou pour le plan général d'affectation par exemple. C'est un gros travail pour cette commission qui est un relais entre la population et la Municipalité.

Compte 430.3143 – Pose de signalisation routière

Amendement No 5 de la CG (diminution)

- M. J. AUBERSON. La CG a constaté que les comptes 2010 mentionnent environ Fr. 40'000.- pour ce poste. Il avait déjà été budgétisé en 2011 Fr. 80'000.- et il s'est avéré que les comptes 2011 présentaient un montant proche de celui de 2010 et non celui budgété. Il n'y a pas d'investissement nouveau à prévoir si ce n'est le remplacement des panneaux. La CG a décidé d'amender ce poste.

La Municipalité accepte cet amendement.

L'amendement No 5 (diminution) :

Compte 430.3143 CHF 50'000.- (en lieu et place de 80'000.- CHF)

est accepté à l'unanimité

Compte 440.3143 – Entretien de l'éclairage (terrain de foot)

Question de M. P. Dorenbos : En quoi est-ce qu'une réfection de l'éclairage est nécessaire ? Un préavis me semble mieux indiqué pour juger du besoin. De plus, pourquoi n'y a-t-il pas de compte 440.3123 afin d'indiquer la consommation électrique nécessaire à l'éclairage des deux terrains ?

-M. J. AUBERSON n'a pas de réponse sur le compte 440.3123 et ne sait pas où est facturé l'éclairage du terrain.

-M. C. PERRET ne peut pas répondre ce soir.

-M. J. AUBERSON répond sur la nécessité de la réfection. L'équipe de Prangins est en 2^{ème} ligue et des aménagements du terrain sont exigés par la Ligue. L'année dernière des cabines de touche ont été installées. Cette année des pare-ballons et l'année prochaine

la réfection de l'éclairage. La réfection de cet éclairage coûterait normalement plus que Fr. 50'000.- mais la Commune bénéficiera d'une subvention du SportToto d'environ Fr. 17'000.-.

- M. P. DORENBOS trouve dommage que la Commune se précipite pour faire des travaux de réfection alors que rien n'est assuré que l'équipe de foot de Prangins reste en 2^{ème} ligue !

- M. E. GETAZ abonde dans le sens de M. P. Dorenbos pour avoir gravité au sein du FC Prangins. Les lumières de l'époque n'ont jamais gêné personne. De plus, pourquoi se précipiter alors que, malheureusement, il semblerait bien que l'équipe ne se maintienne pas en 2^{ème} ligue.

- M. D. CHEVALIER. A sa connaissance, que le FC Prangins soit en 2^{ème} ou en 3^{ème} ligue, les aménagements doivent être identiques.

- M. C. PERRET, Municipal, confirme que la Ligue oblige la Commune à mettre aux normes ses installations. Cela est assez complexe, c'est contrôler, et c'est le pourquoi des travaux. Au-delà de savoir dans quelle ligue le FC Prangins jouera, la Commune doit se mettre aux normes «footballistiques».

- M. P. DORENBOS demande si le Club de foot participe d'une quelconque manière puisque c'est pour lui que tout ceci est fait ?

- M. J. AUBERSON imagine que non vu que le Club est déficitaire.

- Le SYNDIC revient sur le fait que l'obligation de mettre l'éclairage aux normes est liée au fait que le Club soit en 2^{ème} ligue. En 3^{ème} ligue il n'y a pas d'exigence. Cela dit, le SYNDIC estime que pour un coût relativement raisonnable il est favorable d'installer un éclairage qui permet de jouer en nocturne surtout que d'autres équipes viennent s'entraîner à Prangins. Il s'agit aussi de changer l'alignement des projecteurs qui peuvent être fixés sur les piliers existants. La Municipalité a estimé que cela pouvait entrer dans la catégorie d'un entretien et c'est la raison pour laquelle cela n'a pas fait l'objet d'un préavis. Le SYNDIC revient encore sur qui paie la facture de l'électricité et il s'agit du FC Prangins.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

6. POLICE

Compte 610.3080 – Personnel intérimaire facturé par des tiers

Question de M. P. Dorenbos : Pourquoi cette augmentation ? Quel impact sur le nombre de policiers ? La convention actuelle devient-elle caduque ou doit-elle être revue par les autorités ?

- M. J. AUBERSON. La convention va être revue. Cela était prévu dans le cadre de la réforme policière cantonale.

- Mme V. SEEMATTE annonce cette réforme policière depuis plusieurs conseils déjà et Prangins a l'obligation de se mettre en intercommunal. Il n'y aura donc plus de convention. Le but est qu'au 1^{er} janvier 2013 notre Commune soit en intercommunal avec Nyon. Le Syndic a annoncé la bascule de deux points d'impôt pour que le Canton redistribue à la Police et la Municipalité a décidé de mettre un poste de policier avec cette bascule. Un préavis sera normalement présenté dans le deuxième semestre 2012 à ce sujet. Le Canton a mis sur pied une cellule pour permettre aux communes de se conformer aux nouvelles lois. Pour Nyon et Prangins, ce sont 40 policiers qui devraient être sur ce territoire. Ce chiffre est loin d'être rempli. La Commune de Nyon a mis dans son budget 2012 sept postes d'aspirants, soit des jeunes à former. Nyon ayant refusé hier son budget Mme V. SEEMATTE ne sait pas ce qui se passera, étant précisé que le

Canton donne un délai de trois à quatre ans pour trouver ce nombre de policiers.

- M. P. DORENBOS. A une époque, Gland faisait partie de l'intercommunal avec Nyon et Prangins. Puis Gland s'était retiré pour se mettre avec la gendarmerie, ce qui n'est déjà plus le cas aujourd'hui. M. P. DORENBOS demande si Gland serait intéressée à rejoindre à nouveau Nyon et Prangins ?

- Mme V. SEEMATTER répond que non. La demande d'accréditation a été faite aux noms des communes de Nyon et Prangins. Par contre, Eysins, Trélex et Duillier ont été interpellées et on attend leur décision.

- M. P. DORENBOS comprend que Nyon et Prangins n'aient qu'une seule police, mais qu'advient-il du sergent Peterman qui est chef du poste de Prangins ?

- Mme V. SEEMATTER confirme qu'au 1^{er} janvier 2013 le poste de Prangins demeure. Il y aura certainement plus de policiers que les deux actuels. Le poste principal sera celui de Nyon mais le poste de Prangins pourra continuer à faire ses tâches habituelles.

7. SECURITE SOCIALE

Compte 712.3656 – Aides et subventions pour la prévoyance sociale (UAPE)

Question de M. P. DORENBOS : A quoi est due cette forte augmentation de notre participation à l'UAPE ? C'est facile d'augmenter la couverture de déficit car cela permet de dépenser n'importe comment. Est-ce que la CG a pu étudier les comptes de l'UAPE ? Il est à noter qu'un montant de Fr. 430'000.- divisé par 120 écoliers cela fait Fr. 3'583.- par personne.

- M. J. AUBERSON ne peut pas répondre au nom de la CG.

- Mme V. SEEMATTER confirme que la CG a eu les comptes en mains. En ce qui concerne l'augmentation, la Commune subventionne les parents qui placent leur enfant à l'UAPE. Le prix réel de l'UAPE est de Fr. 115.- et les parents paient sur cette somme Fr. 88.-.

- M. P. DORENBOS revient à son calcul. Cela équivaut à Fr. 300.- par élève et par mois, ce qui ne correspond pas aux Fr. 88.-.

- Mme V. SEEMATTER explique qu'il y a plusieurs critères pour calculer le prix réel. S'il s'agit d'une fratrie, si l'enfant est accueilli également dans une autre structure, etc. Le tarif maximum facturé aux parents est de Fr. 88.- mais la structure de l'UAPE coûte réellement Fr. 115.-.

La discussion reste ouverte sur l'entier du préavis.

-Le SYNDIC revient sur la question des apprentis posée par M. G. Mauroux. Tous les apprentis figurent dans le groupe de comptes 110 « administration ».

-M. M. VON BÜREN a une question sur l'héritage de M. Schäppi. Est-ce que ce montant figure dans le budget 2012 ou va-t-il apparaître dans les comptes 2011 ? Savoir les projets qui seront financés par ce montant ?

-M. J. AUBERSON confirme qu'il n'apparaît pas dans le budget mais dans les comptes 2011. Selon le testament du défunt, ce montant doit être alloué pour des projets sociaux, soit école, EMS ou autre. Libre à la Municipalité d'affecter ce montant comme il lui convient selon les dernières volontés.

Sans autre remarque, le Président clôt la discussion. On passe au vote.

**Le préavis 10/11, tel qu'amendé,
est accepté à l'unanimité.**

-Le SYNDIC remercie l'Assemblée pour son vote par applaudissements et à l'unanimité. Que la CF soit remerciée pour son travail très en profondeur ainsi que le boursier ici présent. Les remarques faites par la CF seront prises en compte.

8/ Réponse de la Municipalité à la motion de M. P. Dorenbos sur l'acquisition d'un radar

Le PRESIDENT passe la parole à Mme V. Seematter.

-Mme V. SEEMATTER répond que dans le projet d'un radar, c'est le Canton ou la police qui décide d'en mettre un ou pas. En l'occurrence, ce n'est pas une motion que M. P. Dorenbos aurait dû déposer, mais un postulat selon lettre reçue de la Préfecture à ce sujet. Toutefois, l'étude pour la pose d'un radar a été demandée. En bref, il a été admis que la pose d'un radar pourrait être faisable mais avec la pose d'un feu. Un radar tout seul est absolument inutile et cela ne sécurise en rien la route de l'Etraz. La Municipalité va revenir courant 2012 avec un nouveau préavis sur l'aménagement de la route de l'Etraz en tenant compte des remarques formulées lors du premier préavis.

9/ Réponse de la Municipalité au postulat de M. P. Dorenbos sur la réalisation d'un giratoire au carrefour de la route de l'Etraz et celle de Bénex-Dessus

Mme V. SEEMATTER enchaîne directement avec la réponse pour le postulat.

-Mme V. SEEMATTER. En ce qui concerne le postulat, la Municipalité a reçu le Voyer qui représente le Service des routes. Le Canton et lui-même refuseraient un giratoire à ce carrefour. L'emprise sur le terrain privé serait trop conséquente. De plus, le terrain étant penché, cela engendrerait la mise en place d'énormes infrastructures pour qu'il soit plat et ce serait trop cher. La réponse de la Municipalité est donc négative.

Le PRESIDENT remercie Mme V. Seematter. Le PRESIDENT a effectivement en main la lettre du Préfet et profite pour faire part à l'Assemblée de la différence entre une motion et un postulat. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil ou de la Municipalité ce qui n'est pas le cas de la motion qui ne peut porter que sur une compétence du Conseil seulement. Le PRESIDENT ignorait cette subtilité. La motion est plus contraignante que le postulat.

-M. P. DORENBOS reconnaît qu'il aurait donc dû déposer un postulat et non une motion pour le radar. Reste à savoir si on parle de radar fixe ou mobile. A Nyon, ils ont rajouté des radars fixes en rajoutant des passages piétons. M. P. DORENBOS attendra donc le nouveau préavis sur la route de l'Etraz pour voir ce qui sera proposé. Pour le deuxième point qui est le giratoire, M. P. DORENBOS regrette la réponse. D'une part qu'elle n'ait pas été faite par écrit comme indiqué dans le règlement du Conseil communal, ce qui aurait permis à l'ensemble des conseillers de prendre valablement acte de cette réponse. Deuxièmement, ne pas mettre de giratoire à cet endroit-là est assez illogique. Qui n'a jamais essayé aux heures de pointe de rentrer sur la route de

l'Etraz en venant de la route de Bénex pour se rendre sur Nyon ou d'entrer à la route de Bénex en venant de Gland ? Même le bus a de la peine à se frayer son chemin. M. P. DORENBOS espère qu'une solution intelligente sera trouvée dans le cadre de l'étude de la route de l'Etraz.

-M. M. AUGSBURGER croit se souvenir qu'à l'époque il était question soit du radar soit du giratoire.

-M. P. DORENBOS rappelle qu'il y a deux problématiques. L'une étant de faire ralentir les véhicules sur la route de l'Etraz et la pose d'un radar était l'une des solutions et l'autre de permettre la fluidité du trafic au niveau de la tour d'Eau par la création d'un giratoire.

-M. D. FRIEDLI est d'accord que les réponses de la Municipalité au motion et postulat doivent être faites par écrit. Ce soir, visiblement, il s'agissait d'une information sur la future réponse.

10/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Plafond d'endettement,
- Plan Directeur Communal, qui doit être validé d'ici le mois de mars.
- Financement chef de projet pour la RDU,
- PPA «La Barcarolle».

11/ Propositions individuelles et divers

-Mme G. BACHMANN aimerait savoir s'il existe des brochures informant les jeunes de 12-15 ans sur les effets néfastes de la cigarette, de la drogue ou autre. Il n'y a pas de campagne de prévention à l'école sur ces sujets, par la présentation d'un documentaire ou les conseils d'un médecin par exemple. Bien sûr, Mme G. BACHMANN est consciente que les parents ont un grand rôle à jouer dans la prévention, mais des fois, lorsque cela vient d'une tierce personne, les adolescents écoutent mieux.

-Mme V. SEEMATTER transmettra cette demande au directeur des écoles car c'est lui qui prend ce genre de décision.

-M. J. AUBERSON vient aux nouvelles si l'utilisation du bancomat mis à l'essai est concluante ou non ?

-Le SYNDIC confirme que la période d'essai de six mois arrive à échéance fin décembre. La Caisse d'Epargne de Nyon va faire ses analyses mais pour l'instant la Municipalité n'a pas de nouvelles à ce sujet.

-M. J. AUBERSON était intervenu à un des conseils précédents pour le stationnement devant la boulangerie. Suite à sa remarque, il y a eu pendant un ou deux week-ends les policiers qui ont mis des amendes. Puis ensuite pendant 2-3 semaines des cônes ont été placés devant la boulangerie. Aujourd'hui, il n'y a de nouveau plus ni police ni cône mais des voitures garées devant la Maison Fischer, ou sur la bande piétonne devant la future place publique et même une voiture garée devant le pilier public. M. J. AUBERSON aimerait bien que quelque chose soit faite de façon urgente.

-Mme V. SEEMATTER fait remarquer que le problème est le même devant l'école. Un policier est là, toutes les mamans se garent au Fossé. Le policier n'est pas là, elles s'arrêtent devant

l'école. C'est à chacun de respecter les codes. Mme V. SEEMATTER veut bien demander si un policier peut être présent tous les dimanches matins devant la boulangerie mais elle n'est pas sûre qu'il soit d'accord.

- M. G. MAUROUX commence sa troisième législature en tant que conseiller et à chaque conseil on parle de ce problème ! Jusqu'à présent, on a fait de la prévention. Mais après la prévention on peut passer à la répression. Il n'y a que le porte-monnaie qui fait bouger les gens, alors que la Municipalité agisse, qu'elle verbalise !

- Mme V. SEEMATTER répond que dès demain matin toutes les mamans en faute seront donc verbalisées devant l'école ! Mais Mme V. SEEMATTER ne veut pas entendre ensuite ici au Conseil qu'il y a eu des verbalisations !

- M. M. AUGSBURGER trouve très bien la pose d'un bancomat à Prangins. Par contre, un bancomat qui ouvre aux mêmes heures que l'Administration communale ça n'est pas idéal. Le soir, le dimanche, impossible de retirer de l'argent. M. M. AUGSBURGER espère que la banque prendra compte dans ses statistiques de cet état de fait.

- Le SYNDIC confirme que cet état de fait sera pris en compte. Il a été placé à l'intérieur par souci de sécurité. A ce jour, la Municipalité n'a pas la possibilité de laisser la première porte ouverte pour accéder au bancomat. Mais si la banque décide d'implanter définitivement le bancomat, le SYNDIC imagine volontiers que la première porte s'ouvre par présentation de sa carte bancaire comme cela se fait déjà dans les institutions bancaires pour une utilisation 24h/24h.

- M. B. CARTIER propose que chaque conseiller retire Fr. 100.- en quittant la séance ce soir pour augmenter les statistiques ! (rires)

- M. R. PASCHE suggère que le bancomat soit installé à la place du pilier public informatique qui ne sert pas vraiment. En plus, il se trouverait en sécurité dans le poste de police ! (rires)
Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

12/ **Contre-appel**

La présence est de 48 membres.

La séance se termine à 23h10.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Claude Perret

Patricia Jaquier Pérard